



CCAS DE CAUMONT-SUR-DURANCE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le centre communal d'action sociale ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, spécialité, universalité, unité et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du CCAS. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président du CCAS, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 10 avril 2025 par le conseil d'administration. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 26 février 2025.

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations et des subventions.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 représentent 1 252 828,44 euros (elles étaient de 1 306 680,16 € en 2024).

Les principaux types de recettes sont :

- La subvention versée par la commune,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (concessions dans les cimetières, crèche, aide à domicile, animations « échappées belles », ...).

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 1 331 063,18 euros (elles étaient de 1 292 418,78 € en 2024).

Elles sont constituées essentiellement par les rémunérations du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures et les prestations de services effectuées.

Les rémunérations des agents correspondent à 85,10 % des dépenses réelles de fonctionnement.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses à caractère général	194 789,59 €	Recettes des services	947 252,23 €
Dépenses de personnel	1 132 680,70 €	Dotations et participations	300 000,00 €
Autres dépenses de gestion courante	3 592,89 €	Autres recettes de gestion courante	4 554,87 €
Total dépenses réelles	1 331 063,18 €	Recettes spécifiques	1 021,34 €
Dépenses d'ordre	3 956,70 €	Total recettes réelles	1 252 828,44 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	Résultat reporté	82 191,44 €
Total général	1 335 019,88 €	Total général	1 335 019,88 €

II. La section d'investissement**a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du CCAS. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : le FCTVA.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Etudes, concessions et droits similaires	480,00 €	FCTVA	665,64 €
Travaux de bâtiments	4 972,15 €		
Autres dépenses	17 200,00 €	Total recettes réelles	665,64 €
Total dépenses réelles	22 652,15 €	Recettes d'ordre	3 956,70 €
Dépenses d'ordre	0,00 €	Solde d'investissement reporté	18 029,81 €
Total général	22 652,15 €	Total général	22 652,15 €

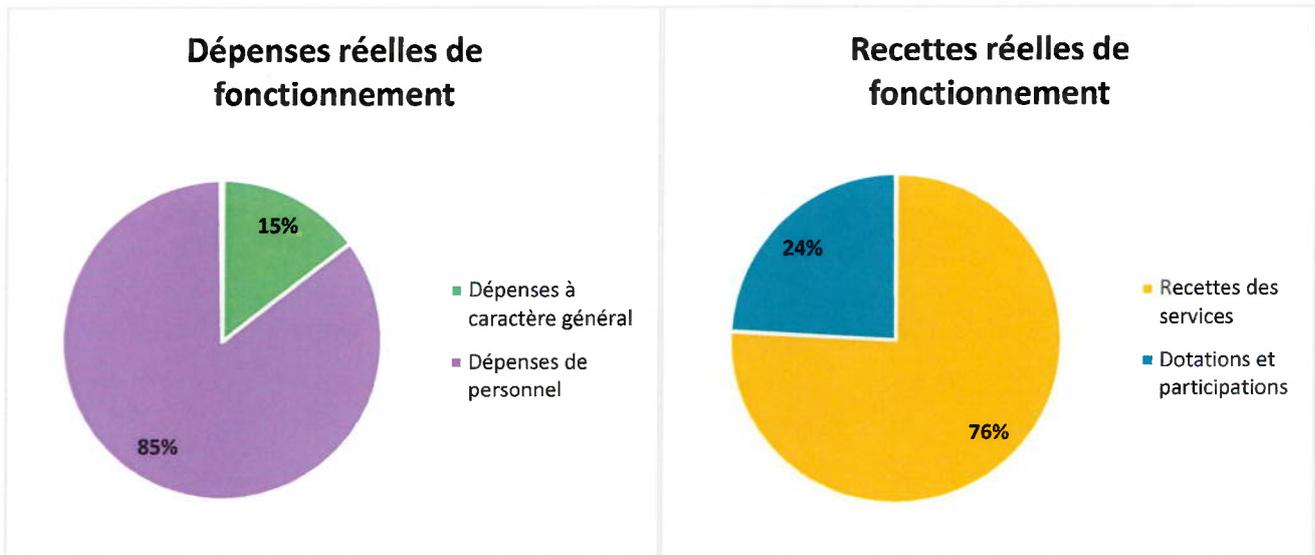
c) Les principaux projets de l'année 2025

- Travaux d'installations générales, agencements et aménagements des bâtiments publics : 4 972,15 €
- Matériel informatique pour le service administratif : 3 000,00 €
- Mobilier pour la petite enfance : 400,00 €
- Autres mobiliers : 1 600,00 €
- Matériel de téléphonie pour le service administratif : 500,00 €
- Poussette trio pour la crèche : 700,00 €
- Lave-vaisselle et adoucisseur d'eau pour la crèche : 4 000,00 €
- Lave-linge et sèche-linge pour la crèche : 7 000,00 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses

Recettes et dépenses réelles de fonctionnement :



Recettes et dépenses d'investissement réparties de la façon suivante :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Crédits 2024 reportés	480,00 €	Crédits 2024 reportés	0,00 €
Nouveaux crédits	22 172,15 €	Nouveaux crédits	4 622,34 €
Solde d'investissement négatif reporté	0,00 €	Solde d'investissement positif reporté	18 029,81 €
Total	22 652,15 €	Total	22 652,15 €

b) Principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement / population : 237,18
- Recettes réelles de fonctionnement / population : 223,24
- Dépenses d'équipement brut / population : 3,95
- Encours de dette au 1er janvier / population : 0,00
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 85.10 %

Le Président du CCAS,
Claude MOREL

